



# INFO-TÜRK INFO-TÜRK INFO-TÜRK

bulletin mensuel • monthly bulletin • maandelijks bulletin

88

8ÈME ANNÉE • ÉDITÉ PAR LE COLLECTIF TURC D'ÉDITION  
ET DE DIFFUSION • INFO-TURK-SQUARE Ch.M.WISER 13/2 -  
1040 BRUXELLES • TEL: (32-2) 230 34 72 • ABONNEMENT  
ANNUEL: 500 FB • CCP 000-1168701-45 • ISSN 077 - 9664

## LIBERTES OU BANANES CHIQUITA

Alors que quatre mois à peine se sont écoulés depuis la parodie d'élections législatives du 6 novembre, les électeurs de Turquie sont à nouveau appelés aux urnes pour le 25 mars 1984 en vue de l'élection des conseils municipaux, des conseils provinciaux et des chefs de village. Ce sera le second show électoral organisé sous la loi martiale.

En dépit du fait que tous les droits et libertés fondamentales sont toujours suspendus, que des milliers de personnalités politiques et intellectuelles comparaissent toujours devant des tribunaux militaires, qu'en raison de la censure la liberté de presse reste toujours lettre morte, — les généraux turcs et leurs alliés étrangers osent parler d'"instauration de la démocratie", en se fondant sur la tenue d'élections bidon. Ce qui importe, à leurs yeux, ce n'est pas le respect des droits et libertés fondamentales, mais le maintien des apparences.

Vu qu'il serait vain de s'attendre à un changement fondamental dans la vie politique turque aussi longtemps que l'actuelle Constitution n'aura pas été remplacée par une Constitution démocratique, le prochain scrutin, tout comme celui du 6 novembre, ne fera pas de la Turquie un membre démocratique de la famille européenne. Bien que les administrateurs locaux nommés par les militaires seront remplacés par ceux qui auront été élus, le général Evren et les nouvelles institutions d'Etat qui lui sont directement subordonnées et rattachées, continueront à avoir le dernier mot dans toute question relevant du maintien de l'ordre. (Voir: Info-Türk, "Démocratie" militariste en Turquie, 1983). Quant au gouvernement Ozal qui détient la majorité absolue au Parlement unicaméral, il est à prévoir que cette équipe de "Chicago Boys" mettra à exécution sa politique monétariste dictée par les institutions financières internationales, et ce tout au long de la présente législature qui devrait durer au minimum 5 ans, sans que cela n'implique pour autant une quelconque contestation du pouvoir absolu des militaires.

Néanmoins, contrairement au dernier scrutin, les élections locales contribueront à mieux définir les contours de l'arbre généalogique formé par les nouveaux partis qui sont appelés à se développer en Turquie.

Comme on le sait, à la suite du coup d'Etat, la junte procéda à la dissolution de tous les partis et interdit aux principaux dirigeants politiques - dont d'anciens premiers ministres - de se manifester sur la scène politique. Ce faisant, les militaires visaient à créer une nouvelle génération de politiciens qui, au lieu de perpétuer les traditionnelles querelles opposant le Parti républicain du Peuple (CHP) et le Parti de la Justice (AP), opèreront dans le cadre idéologique et politique fixé par la nouvelle Constitution.

Il convient de rappeler, à cet égard, que les partis se réclamant de la classe ouvrière ou de la nation kurde sont totalement interdits en vertu de la nouvelle Constitution. Tous les nouveaux partis doivent se soumettre au cadre idéologique imposé par les militaires.

Bien qu'à la suite de l'adoption de la nouvelle Constitution quinze partis eussent été fondés, la junte n'en autorisa que trois - jugés les plus loyaux à son égard - à participer aux élections législatives. Il s'agissait du Parti de la Mère-Patrie (Ana-P) de Turgut Ozal, du Parti de la Démocratie nationaliste (MDP) du général en retraite Turgut Sunalp et, enfin, du Parti populiste (HP) de l'ancien sous-secrétaire du gouvernement militaire, Necdet Calp.

Cette fois, en plus des trois favoris, trois autres partis ont pu entrer en lice: le Parti de la Social-démocratie (Sodep), le Parti de la Voie juste (DYP) et le Parti du Bien-être (RP).

Quoi qu'en dise la junte, le fait demeure que chacun de ces six partis s'affiche comme étant l'héritier de l'un des partis qui furent interdits au lendemain du coup d'Etat. Leurs leaders ont déjà commencé à sillonner le pays dans le but déclaré de s'attirer les suffrages de l'électorat des défunts partis.

Parmi les six têtes de liste, Ozal est le seul à affirmer que son parti est le représentant de quatre tendances politiques d'avant le 12 septembre 1980, fusionnés - il est vrai - en un nouveau mouvement politique: l'ultra-libéralisme! Il va sans dire qu'il s'agit en l'occurrence d'un libéralisme économique, plutôt que du libéralisme au plan des Droits de l'Homme.

Le parti d'Ozal est concurrencé par trois autres partis de droite: le Parti de la Démocratie nationaliste (MDP), le Parti de la Voie juste (DYP) et le Parti du Bien-être (RP).

Il n'empêche que de récents sondages donnent le Parti de la Mère-Patrie vainqueur, malgré un certain déclin de popularité depuis le 6 novembre (34,6 pour cent le 25 février contre 45,15 pour cent).

Si l'on en croit les sondages, le MDP serait en chute libre avec 3,3 pc le 25 février contre 23,2 pc le 6 novembre.

Quant aux deux autres partis de droite, il semble que le DYP, avec ses 10 pc, n'ait pas réussi à se hisser à l'avant-plan, malgré l'image d'héritier du Parti de la Justice qu'il a voulu se donner. Le RP, pour sa part, n'obtiendrait que 2 pc.

Toujours selon les mêmes sondages, le Parti populiste (HP) retomberait de 30,46 à 9 pc, alors que le Parti de la Social-démocrate décrocherait la seconde place avec 26 pc.

La montée du Sodep est essentiellement liée à la personnalité de son leader, le professeur Erdal İnönü. Non seulement il bénéficie du privilège d'être le fils du deuxième président de la République İsmet İnönü, mais il a également réussi à regrouper autour de lui bon nombre d'anciens maires et députés du défunt Parti républicain du Peuple (CHP) qui dans la période antérieure au coup d'Etat jouissait d'une grande popularité.

Toutefois, compte tenu de l'existence d'une masse d'électeurs indécis estimée à 15 pc, il serait prématuré de broser un tableau plus détaillé.

Comme il a été souligné ci-dessus, en dépit des violentes querelles verbales qui ont éclaté entre tous ces partis, aucun d'entre eux n'ose critiquer l'actuel système politique ni condamner les pratiques anti-démocratiques imposées par les militaires.

La cible principale de ses joutes oratoires, ce sont les nouvelles mesures économiques mises en œuvre par le gouvernement Ozal. En ce sens, les résultats des prochaines élections locales pourraient constituer un test pour la politique économique ultra-libérale des "Chicago Boys". Mais il est, en fait, encore trop tôt pour procéder à un test de ce genre. Car il est impossible pour la masse de la population de juger du coût social de ces mesures, sans en avoir observé au préalable les effets dans leur vie quotidienne. Pour pouvoir se prononcer valablement sur les options du gouvernement Ozal, il aurait fallu pouvoir attendre au moins six mois. Voilà pourquoi Ozal a décidé de procéder le plus vite possible à ces élections, plutôt que d'attendre jusqu'en automne.

## LES BANANES CHIQUITA D'OZAL!

A la suite de la formation du gouvernement des "Chicago Boys", tous les habitants de Turquie ont dû subir une série de mesures économiques draconiennes visant à rendre les riches plus riches et les pauvres plus pauvres, et à transformer la Turquie en un marché ouvert au capital international.

Fidèle à son manifeste électoral, le premier ministre T. Ozal a révélé le 29 décembre le contenu du premier train de mesures économiques qui libéralisent les importations et constituent un pas décisif vers la complète convertibilité de la monnaie turque.

En vertu du nouveau programme économique qualifié de "révolutionnaire" par un adjoint de Ozal, les citoyens turcs aisés sont autorisés à détenir dans des banques de Turquie des dépôts illimités en devises étrangères. Auparavant, seuls les Turcs ayant un emploi et résidant à l'étranger étaient autorisés à posséder des comptes en devises étrangères, soit en Turquie soit à l'étranger. Pour les autres, la possession de devises étrangères était un délit punissable.

Le gouvernement a également levé les restrictions mises aux voyages à l'étranger. A présent, tout citoyen turc peut voyager à l'étranger autant de fois qu'il le souhaite, en achetant pour chaque voyage à la Banque

centrale l'équivalent de 1000 \$ en devises étrangères, à condition - est-il besoin de le rappeler - qu'il n'ait pas de problèmes avec la Sûreté et qu'il puisse obtenir un passeport.

Le taux de change de la lire turque par rapport à d'autres devises continuera à être annoncé journellement par la Banque centrale. Mais, en vertu d'un nouveau décret gouvernemental, d'autres banques sont autorisées à pratiquer une "marge de flottement" de 6 p.c. en fixant leurs propres taux de transaction par rapport au taux de la Banque centrale.

Un autre décret a libéralisé les importations, conformément au programme d'Ozal basé sur l'économie de marché. Les marchandises d'origine étrangère ont été réparties en trois catégories: les articles dont l'importation est interdite; ceux qui peuvent être importés moyennant une autorisation spéciale; enfin, ceux qui ne sont soumis à aucune restriction à l'importation. Toute marchandise non reprise dans les deux premières catégories peut être importée librement, en payant les droits de douane requis.

A cela s'ajoute une quatrième catégorie comprenant, en majeure partie, des biens de consommation pouvant être importés moyennant le paiement d'une surtaxe en plus des droits de douane normaux. Ainsi, pour la première fois, les Turcs appartenant aux couches aisées sont autorisés à acquérir des biens importés comprenant des voitures de luxe, des téléviseurs couleur, des bouteilles de Scotch whisky...

Ozal prétend que la concurrence étrangère sur le marché intérieur obligera les fabricants turcs de produire mieux et moins cher, leur assurant ainsi de meilleures chances de réussite sur les marchés d'exportation mondiaux. De même, la surtaxe sur les produits de consommation, par exemple 400 \$ sur un téléviseur couleur de haut standing, ira dans un fond spécial qui servira à subsidier des programmes de logement social.

S'agissant des exportations, le gouvernement cherche à encourager les monopoles: les firmes qui exporteront pour au moins 50 millions \$, bénéficieront de dégrèvements fiscaux plus importants que les petites entreprises.

Comme tous les trains de mesures à la Czal, celui-ci comportait également des hausses de prix. En Turquie, les habitants furent abasourdis à l'annonce des hausses de prix des cigarettes et spiritueux produits par les entreprises d'Etat, et ce, 3 jours à peine avant le Nouvel An.

En adoptant une autre mesure, le gouvernement Ozal a relevé les taux d'intérêt sur les dépôts bancaires: les banques payeront 47 p... d'intérêt sur les dépôts à terme de 6 mois à un an (contre 35 p.c. auparavant). Le taux d'intérêt pour les dépôts à terme d'un an est passé de 40 p.c. à 45 p.c. En revanche, les taux d'intérêt sur les dépôts à terme ont été réduits de 20 p.c. à 5 pour cent.

En tant que partisan de l'économie de marché et d'une politique de l'argent cher, Ozal juge nécessaire des taux d'intérêt plus élevés, afin d'augmenter l'épargne et réduire l'inflation.

Les premières répercussions du nouveau système d'importations libéral se manifestèrent, lorsqu'un homme d'affaires d'Izmir importa, pour la première fois en plus de 40 ans, 10 tonnes de bananes de Panama. Et la Turquie se trouva plongée dans une "querelle de bananes".

Alors que la Turquie produit de délicieuses bananes, l'apparition de bananes panaméennes et africaines de marque "Chiquita" dans les étalages des épiceries donna lieu à pas mal de controverses.

Adnan Baser Kafaoglu, l'ancien ministre des Finances dans le précédent gouvernement soutenu par

l'armée déclara: "L'état de la balance des paiements en 1984, avec un déficit estimé à \$ 3.500 millions, ne permet pas pareilles mesures. Même des pays beaucoup plus riches ne peuvent se hasarder à mener pareille libéralisation."

De l'avis du premier ministre Ozal, cette réaction était un nouvel exemple de ce qu'il qualifia de "détails bureaucratiques". Avant son départ d'Ankara pour Davos en Suisse, où il devait assister à la réunion du "European Management Forum", il qualifia l'affaire de "l'importation de bananes" d' "épée de Damoclès", et souligna la nécessité d'empêcher des hausses "artificielles" du prix des bananes. Si les prix devaient augmenter, d'autres importations de bananes suivraient, ce qui serait le cas non seulement pour les bananes mais pour toutes les marchandises, - et ce, dans la droite ligne de la "philosophie du modèle turc".

Bien que les mesures annoncées par le gouvernement Ozal étaient la continuation de celles adoptées le 24 janvier 1980, à l'époque où Ozal était le conseiller économique du gouvernement Demirel - lors du 4e anniversaire de la mise en oeuvre de ces mesures imposées par le FMI, il affirma que le modèle en vigueur devrait dorénavant être appelé "modèle turc", au lieu de "train de mesures du 24 janvier". "Les systèmes appliqués dans d'autres pays ne sont pas identiques au nôtre", devait-il préciser. "Le nôtre est un modèle turc, un miracle turc qui jouit d'un grand prestige. Pourquoi? Parce qu'il a réussi à réduire l'inflation, tout en augmentant le revenu national de 4-4,5 p.c. environ, et tout en accroissant les exportations."

Quel que soit le nom donné au nouveau modèle, le fait est que depuis le 24 janvier 1980 la Turquie est engagée dans un processus de restructuration de la politique économique appliquée depuis le début des années 60, qui était basée sur la "substitution des importations". Pendant vingt ans, l'importation de biens semblables à ceux produits en Turquie, avait été totalement interdite, pour encourager l'industrie nationale.

A partir du 24 janvier 1980 et plus particulièrement après le coup d'Etat militaire, la Turquie renonça à cette politique et se mit à libéraliser les importations, et ce malgré la pénurie de devises dont souffrait le pays. Le seul remède qui lui restât fut d'encourager les exportations en offrant des crédits à faible taux d'intérêt et en réduisant les coûts de production des biens d'exportation, et ce grâce à l'interdiction des négociations collectives et des grèves et par le gel des salaires.

Bien que Ozal admette que le succès de tout son modèle économique dépend fondamentalement de l'équilibre exportations - importations, les signes qui se manifestent dans ce domaine ne sont guère encourageants. Selon les chiffres officiels, les importations se sont accrues de 5 p.c. au cours des 11 premiers mois de 1983. Les exportations, en revanche, ont stagné au niveau antérieur. Autrement dit, le taux de couverture des importations qui était de 64 p.c. en 1982, n'atteignit que 62 p.c. l'année dernière. Le déficit du commerce extérieur accusa une hausse de 11 p.c. pour atteindre 3 milliards \$.

Le Programme économique pour 1984 s'est fixé comme objectif 6.850 millions \$ en exportations et 9.850 millions \$ en importations. Mais comment y envisage-t-on d'atteindre cet objectif? Car, pour ce faire, il faudrait une augmentation nette de 30 p.c. des exportations de 1983 qui ont plafonné au niveau de 1982. En outre, sa politique visant à "nourrir le Moyen-Orient" nécessiterait d'inverser complètement la tendance actuelle dans les exportations, axée sur les biens industriels. Cela nécessiterait enfin, de vastes investissements d'infrastructure. Et pour couronner le tout, il faudra prendre en compte les effets de la libéralisation des importations.

En comparaison avec les investissements étrangers antérieurs au coup d'Etat, le niveau des investissements de ces quatre dernières années est plutôt élevé. Toutefois, l'objectif actuel est beaucoup plus ambitieux. En vertu des nouvelles mesures, la Turquie deviendra un paradis fiscal pour les sociétés étrangères. Le gouvernement s'est vu reconnaître de nouveaux pouvoirs lui permettant de porter à 100 p.c., ou en tout cas à plus de 60 p.c. comme c'est le cas actuellement, les dégrèvements fiscaux pour les firmes qui investissent dans des secteurs "clés" et dans des zones "prioritaires au point de vue du développement". Le gouvernement peut également réduire à zéro l'impôt sur les bénéfices des sociétés, qui est actuellement de 10 à 15 pour cent pour les firmes étrangères.

La campagne pour attirer les investissements étrangers a-t-elle déjà commencé à porter ses fruits? Il est manifestement encore trop tôt pour en juger. Le premier test en la matière seront les pourparlers prévus paraît-il, pour février 1984 avec des hommes d'affaires américains et ouest-allemands.

## MALAISE DANS LES MILIEUX D'AFFAIRES

Ces nouvelles mesures économiques ont suscité une vague de mécontentement non seulement parmi les salariés et les petits producteurs et commerçants, mais également dans le monde des affaires.

Au cours de l'Assemblée générale de l'Association des Industriels et Hommes d'affaires turcs (TUSIAD), le 20 janvier, deux fractions du grand capital se sont heurtées de front: ceux qui avaient acquis leur pouvoir économique grâce à la politique de "substitution des importations" et, d'autre part, ceux qui se sont enrichis ces quatre dernières années grâce à la politique d'"encouragement des exportations". Alors que les premiers s'étaient contentés de commercialiser leurs produits à l'intérieur des frontières uniquement, la seconde génération de businessmen turcs a réussi une percée, en particulier en direction des pays du Moyen-Orient.

Le gouvernement Ozal, en accordant le privilège du commerce avec les pays socialistes à 13 firmes dont les exportations ont atteint 50 millions \$ en 1982, a ainsi ouvertement pris parti en faveur de la nouvelle génération de businessmen. La première génération d'hommes d'affaires turcs accusa le gouvernement de servir la cause des nouveaux monopoles.

Le porte-parole du gouvernement a réagi en leur rappelant que pendant vingt ans la première génération de businessmen avait pu exploiter à sa guise le marché intérieur grâce à la politique de "substitution des importations", et que le tour était maintenant venu de ceux qui s'efforcent de tirer profit des marchés extérieurs à la faveur de la nouvelle stratégie économique.

## QU'EN EST-IL DU CAPITAL ETRANGER?

"Les jumbo-jets de l'armée des investisseurs étrangers sont-ils prêts à atterrir à l'aéroport Yesilköy d'Istanbul?" s'interrogeait le *Turkish Daily News* du 13 février 1984.

Le programme du gouvernement Ozal souligne la nécessité de drainer des ressources étrangères pour réaliser des investissements dans tous les secteurs sélectionnés à cet effet. Mais c'est le même Ozal qui, en tant que vice-premier ministre, avait ouvert en 1980 la Turquie aux investisseurs étrangers. Pourtant, les résultats de ces quatre années de gestion n'ont pas été particulièrement prometteurs. En 1979, il y avait en tout 91 firmes étrangères, représentant un capital de 228,1 millions \$. Entre 1980 et 1983, 407 autres firmes furent autorisées avec un capital global de 704,25 millions \$. En réalité, les investissements réalisés en devises fortes

ne s'élevaient qu'à 253,57 millions \$. Le reste, soit 450,68 millions \$, a été investi en devises turques par des créanciers étrangers qu'il n'avait pas été possible de rembourser en devises fortes.

L'investissement annuel était de 97 millions en 1980, 337,51 millions en 1981, 167 millions en 1982 et 102,74 millions en 1983.

Sur ces 704,25 millions \$ d'investissements étrangers, 522,77 millions sont allés à l'industrie de fabrication, 1,95 million \$ à l'agriculture, 2,97 millions \$ au secteur minier, 162,8 millions \$ à des services tels que le tourisme, banques, transports, etc.

La participation des pays étrangers aux investissements se présente, pour l'essentiel, comme suit :

102 firmes de RFA: 137,16 millions \$,  
84 firmes suisses: 226,02 millions \$,  
45 firmes US: 97,18 millions \$,  
22 firmes britanniques: 24,55 millions \$,  
16 firmes hollandaises: 18,67 millions \$,  
14 firmes italiennes: 10,72 millions \$,  
13 firmes françaises: 37,84 millions \$,  
7 firmes danoises: 12,08 millions \$,  
7 firmes canadiennes: 7,52 millions \$,  
7 firmes libanaises: 8,65 millions \$,  
5 firmes belges: 4,70 millions \$,  
5 firmes suédoises: 0,51 millions \$,  
5 firmes luxembourgeoises: 13,67 millions \$,  
4 firmes autrichiennes: 2,45 millions \$.

Quelle que soit celle de ces deux fractions qui ait raison, il est indéniable que depuis la mise en oeuvre des mesures du 24 janvier 1980, la Turquie s'est trouvée entraînée dans un processus accéléré de monopolisation de l'ensemble des secteurs économiques; processus qui accule à la misère la masse des salariés, petits paysans, petits commerçants et artisans, alors que les riches deviennent de plus en plus riches.

Selon le journal *Tercüman* du 19 janvier, 7.082 petites entreprises, incapables de faire face à la concurrence des monopoles, ont dû fermer au cours de l'année écoulée.

## LA CLASSE OUVRIERE EN COLERE

De toute évidence, la principale victime des mesures draconiennes prises par Özal, a toujours été et est toujours la classe ouvrière, car c'est le seul secteur de la société qui est privé de tous ses droits fondamentaux.

Dès le 12 septembre 1980, le droit de s'organiser en syndicats et celui de mener des négociations collectives fut suspendu, la confédération syndicale la plus combative, DISK, fut fermée et ses dirigeants, emprisonnés, continuent à comparaître devant des tribunaux militaires.

Quant à la Türk-Is, l'autre confédération qui est plutôt implantée dans le secteur d'Etat, ses dirigeants ont adopté une politique conciliante à l'égard de la junte militaire et son secrétaire général, Sadık Side, devint même ministre des Affaires sociales et, au sein du gouvernement militaire, partagea l'entière responsabilité des trois années de répression.

Devant la vague de réactions émanant des différents centres du syndicalisme mondial, la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) suspendit l'affiliation de la Türk-Is tant que Side y occuperait le poste de Secrétaire général. (Malheureusement, la CISL n'a pas su maintenir une position ferme et décida, contre la simple promesse faite par le président de la Türk-Is, Sevket Yılmaz, que Side ne serait jamais réélu au même poste, -d'annuler la suspension et permit à la délégation de la Türk-Is de participer à son congrès mondial à Oslo.)

Quelques mois plus tard, le congrès national de la Türk-Is apporta, une fois de plus, la preuve de l'hypo-

crisie et de la duplicité de ses dirigeants. Malgré la so-disant opposition de Yılmaz à la réélection de Sadık Side, ce dernier sortit vainqueur de l'élection face à deux autres candidats. Yılmaz, pour sa part, fut réélu président en l'absence de tout autre candidat. Après l'élection, Yılmaz et Side s'empressèrent pour ensuite déclarer qu'ils entendaient travailler "la main dans la main", ce qui contrastait singulièrement avec la déclaration faite par Yılmaz peu avant le congrès, qu'il excluait toute collaboration avec Side au poste de secrétaire général. A l'issue du congrès, Yılmaz déclara que leur démonstration d'amitié "n'était pas un show", mais "un acte sincère". Side, pour sa part, déclara aux journalistes: "Nous n'étions pas opposés l'un à l'autre. Le Président est mon ami depuis 20 ans. Certains ont voulu nous séparer, mais ils n'y ont pas réussi."

Mais ce qui devant pareille hypocrisie est plus étonnant, c'est l'assentiment tacite donné par la CISL à la réélection de Side.

Pourtant, les résultats de l'élection étaient loin de constituer une victoire réelle du tandem Yılmaz-Side. Alors que Yılmaz obtenait seulement 192 des 349 voix, Side en eut 171 sur 345. Pour la première fois dans l'histoire de la Türk-Is, deux de ses dirigeants ont été élus avec un pourcentage si faible. Compte tenu de la chute de 50 p.c. du pouvoir d'achat en l'espace de trois ans, ce résultat ne suscita guère de surprise. Qui plus est, l'écart énorme entre les revenus des salariés et ceux des dirigeants de Türk-Is, fut une des raisons du mécontentement de la base vis-à-vis de la direction. Selon le *Tercüman* du 27 décembre 1983, le traitement annuel des responsables de Türk-Is dépassait les 300.000 LT (1000 \$), alors que le salaire minimum était de 10.000 LT (33 \$) et le salaire moyen de vingt-cinq mille LT (83 \$).

En 1983, les responsables de la Türk-Is avaient épaulé la propagande de la junte en affirmant qu'après les élections les droits syndicaux seraient rétablis et que le système fondé sur les négociations collectives et le droit de grève serait réinstauré.

Mais vers la mi-février 1984, les négociations collectives n'avaient toujours pas repris. La confédération la plus combative au sein du mouvement syndical turc était toujours interdite, ses dirigeants toujours derrière les barreaux. De plus, sans même attendre le jugement d'un tribunal, tous les locaux, véhicules, matériel, etc. appartenant à la DISK, passent en vente publique et, en dépit des promesses qu'elle avait faites au congrès de la CISL de prendre la défense de l'organisation-sœur, la Türk-Is n'a pas élevé la moindre protestation.

C'est dans ce contexte que, le 27 janvier, visitant le siège de la Türk-Is et celui de l'Union des Employeurs turcs (TISK), le général-président Evren exhorta les deux parties en présence sur le terrain social à travailler en harmonie, et fit l'éloge de la Türk-Is pour ses "efforts en vue du maintien de la paix et de la sécurité dans le pays." Il précisa, en outre, que la période des négociations collectives débiterait bientôt.

Or, si l'on en croit la presse, à supposer même que les négociations collectives reprennent en 1984, seuls quelques centaines de milliers de salariés sur 4 millions et demi en bénéficieraient. Mieux encore, alors que le taux d'inflation annuel dépassait 50 p.c. en 1983, le gouvernement et le patronat ont déjà déclaré qu'ils refuseraient toute hausse de salaire supérieure à 25 p.c.

Nul doute que l'application des nouvelles mesures économiques n'est concevable qu'à condition, précisément, de contenir les hausses de salaire. Mais le prix à payer pour pareille politique, c'est l'exaspération de la colère des salariés qui, en l'absence de toute possibilité de solution pacifique, pourrait déboucher sur une nouvelle vague de grèves sauvages, analogue à celle qui précéda le coup d'Etat du 12 septembre 1980.

---

 TERREUR D'ETAT
 

---

## UNE QUESTION BRULANTE: L'AMNISTIE

A l'approche de la campagne électorale, les six partis qui ont été autorisés à prendre part aux élections locales, cherchant à obtenir le soutien des familles des prisonniers, se voient obligés de faire un geste par rapport à cette question particulièrement brûlante.

Tout d'abord, le Parti Populiste (HP) et le Parti de la Démocratie nationaliste (MDP), tous deux représentés au Parlement, ont déposé des propositions de loi prévoyant l'amnistie pour ceux qui n'ont pas été condamnés pour crimes contre l'Etat. Compte tenu du fait que la grande majorité des prisonniers politiques ont été condamnés sous l'inculpation "d'avoir commis des crimes contre l'Etat turc", ces deux propositions n'ont manifestement rien à voir avec une amnistie. De plus, même pour les délits de droit commun, l'amnistie proposée par le HP et le MDP ne vaut que pour les peines de 10 ans maximum, pour l'un, et de 5 ans maximum, pour le second.

Selon une déclaration faite le 6 janvier par le ministre de la Justice, le nombre total des prisonniers en Turquie est de 74.946, dont 46.473 ont été condamnés et 28.473 sont en état d'arrestation.

Depuis la proclamation de la République, devait préciser le ministre Necat Eldem, le pouvoir législatif a promulgué 110 lois d'amnistie, dont 9 proclamaient une amnistie générale, les autres prévoyant des amnisties partielles ou individuelles. Le gouvernement Ozal prétend que la proclamation d'une amnistie est du ressort du Parlement, et non du pouvoir exécutif.

Par ailleurs, le ministre des Relations extérieures Vahit Halefoglu déclara au quotidien ouest-allemand *General-Anzeiger* que 12.599 personnes sont actuellement en prison pour avoir participé à des actes de violence armée, avant d'affirmer qu'il n'y avait pas de prisonniers politiques en Turquie. En réponse à Halefoglu, le journal *Cumhuriyet* nota le 17 janvier qu'aucun dirigeant ou membre de la DISK ou de partis politiques tels que le TIP, le TSIP, le TIKP, le MHP, voir d'associations telles que Töb-Der et Köy-Koop, n'est jugé pour des actes de violence armée, mais que tous comparaissent pour leurs opinions politiques ou philosophiques. Et de rappeler que même le frère du premier ministre Turgut Ozal, Korkut Ozal, figure parmi les accusés du procès du MHP (Parti du Salut national).

## DES FASCISTES LIBERES

Alors que la discussion sur l'amnistie des prisonniers politiques se poursuit dans les limites imposées par les autorités de la loi martiale (voir: *Bulletin Info-Türk* de janvier 1984) et alors que les inculpés des procès intentés aux organisations de gauche continuent à purger leur peine ou risquent, au terme de leur procès, de se voir infliger la peine de mort ou de lourdes peines de prison, -- les tribunaux militaires ont déjà commencé à relâcher un grand nombre de dirigeants et d'activistes du mouvement fasciste.

Récemment, le 16 février, le tribunal militaire du Commandement de la loi martiale d'Ankara a décidé de relaxer le secrétaire général du Parti d'Action nationaliste (MHP), contre lequel le procureur militaire avait requis la peine de mort. Ainsi, de tous les dirigeants de ce parti, le colonel Türkes, le président du Parti, est le seul qui soit encore détenu.

Qui plus est, un activiste fasciste, dénommé Ibrahim Ciftçi, accusé d'avoir assassiné en 1978 le procureur de la République Dogan Oz, fut acquitté par un tribunal militaire. Ciftçi, réputé pour être l'un des tueurs les plus cruels du MHP, avait déjà été condamné quatre fois à mort par un tribunal militaire, mais à chaque fois la Cour de Cassation militaire a annulé la sentence. Sur ce, le tribunal qui se situe au bas de l'échelle hiérarchique, a été contraint de l'acquitter.

Selon le journal *Cumhuriyet* du 16 janvier, la phase finale du procès du MHP, en cours depuis 28 mois, prendra au minimum quelques années. Après avoir achevé la lecture des preuves écrites totalisant 105.000 pages, le tribunal militaire a entamé l'audition des témoins qui sont au nombre de 3.000.

En dépit du fait que l'ouverture du procès avait eu lieu voici 28 mois en présence de plus de 500 accusés en état d'arrestation, à présent 124 d'entre eux seulement sont encore en prison, les autres y compris tous les dirigeants -- à l'exception de Türkes -- ayant déjà été relâchés.

## DEMARCHES CONTRE LA PEINE DE MORT

Certains avocats de condamnés à mort ont entrepris de nouvelles démarches en vue de l'abolition de la peine de mort en Turquie. En réponse à des questions de l'Agence d'Informations turque, le 26 janvier, *Halit Celenk*, avocat au Barreau, déclara que la question de la peine de mort requiert une approche objective et non émotionnelle. Et d'ajouter: "Le droit de l'Homme le plus fondamental, le droit à la vie, est rendu inopérant par suite de l'application de la peine de mort, fait qui est contraire aux principes en vigueur dans une démocratie et dans les populations civilisées. La tâche du gouvernement devrait consister à protéger les vies humaines. N'importe qui, que ce soit pour des raisons personnelles ou sociales, peut être poussé à commettre un meurtre. Toutefois, un gouvernement pondéré ne peut ôter la vie à des êtres humains." Soulignant le fait que ce type de punitions n'a pas d'effet "préventif", Celenk demanda leur suppression.

Un autre avocat, *Sevket Can Ozbay* déclara: "En tant qu'individu qui a accompagné plusieurs accusés jusqu'à leur lieu d'exécution et qui a entendu les lamentations de leurs familles, je demande la révocation immédiate de la peine de mort. Ne pas agir ainsi serait néfaste pour les générations futures."

L'avocat *Mehdi Sektas*, à qui il est arrivé d'assister à l'exécution de ses clients, déclara pour sa part: "Je ne crois pas que je pourrais supporter le spectacle d'un autre événement du même genre. Assister à l'élimination d'une vie en vertu d'un règlement est une expérience que personne qui ne l'a pas vécu, ne saurait comprendre."

Pour sa part, *Ismail Cakmak*, un autre avocat interrogé par l'Agence déclara: "La peine de mort n'est pas une punition, mais comme nombre d'avocats l'ont souligné, une méthode primitive de revanche. Il est de fait que dans certaines périodes l'application de la peine de mort régresse, tandis que dans d'autres périodes elle est plus fréquente. Il apparaît aussi clairement que l'application de la peine capitale n'a pas pour effet de réduire la criminalité. Dans ce cas, bien sûr, la vraie responsabilité du gouvernement consiste non pas à imposer la peine de mort, mais à prendre des précau-

/..

AMNESTY INTERNATIONAL INVITE LA TURQUIE  
A S'EXPLIQUER AU SUJET DE LA MORT DE CERTAINS PRISONNIERS

*Le 16 février 1984, A.I. a invité le chef des Forces armées turques à s'expliquer publiquement sur le cas de sept prisonniers qui seraient morts en janvier dernier dans une prison militaire de l'Est de la Turquie.*

*Dans un message adressé au chef d'état-major de l'armée turque, le général Necdet Urug, l'organisation mondiale des droits de l'Homme se dit préoccupée du fait que, selon certaines informations, des détenus de la prison militaire de Diyarbakır subissent à nouveau des tortures et des sévices.*

*A.I. y cite les noms de sept prisonniers qui seraient morts en prison cette année et dont quatre ont été enterrés. Dans trois autres cas, A.I. a appris que les familles avaient été informées de la mort de leurs proches, mais que les corps ne leur avaient pas été rendus en vue de l'inhumation.*

*A.I. y déclare que toutes les familles concernées devraient recevoir les corps de leurs proches décédés et qu'elles devraient être autorisées à procéder à des autopsies indépendantes afin de définir la cause du décès.*

*L'appel lancé par A.I. était consécutif à la visite d'un de ses délégués à Diyarbakır (à plus de 1000 km d'Istanbul), afin de recueillir des informations au sujet de trois prisonniers qui seraient morts dans des circonstances non élucidées.*

*Les autorités militaires de Diyarbakır reconnurent la mort de deux prisonniers, Necmettin Buyukaya et Yılmaz Demir. Elles déclarèrent au délégué, devant préciser A.I., que l'un des prisonniers s'était suicidé et que le second était décédé des suites d'une tumeur cérébrale. Et Amnesty International d'ajouter qu'elle n'avait eu connaissance d'aucune enquête criminelle.*

*Depuis la visite du délégué, l'organisation a reçu des informations faisant état de la mort de quatre autres prisonniers.*

*Ces décès sont intervenus après que des détenus de la prison militaire eurent entamé en l'espace de six mois une seconde grève de la faim. Selon certaines informations, celle-ci viserait à protester contre ce qu'ils affirment être la reprise de la pratique de la torture dans la prison et l'annulation des concessions faites au cours de la précédente grève de la faim en septembre 1983.*

*Un représentant d'A.I. a déclaré aujourd'hui qu'au cours de ces dernières années l'organisation avait reçu de nombreuses plaintes de torture émanant de prisonniers de Diyarbakır, et qu'elle avait constamment insisté auprès des autorités pour qu'elles vérifient ces accusations et prennent toutes les mesures nécessaires afin que cessent les tortures.*

#### ACTION URGENTE POUR UN PRISONNIER

*Amnesty International a, d'autre part, lancé une action urgente en faveur de Nazif Kaleli, enseignant et syndicaliste, âgé d'une quarantaine d'années, qui est emprisonné depuis mars 1980. En octobre 1983, il fut condamné à 15 ans de prison, après que, en vertu de l'article 125 du Code pénal turc, il eût été reconnu coupable d'activités sécessionnistes comme membre présumé du Parti socialiste du Kurdistan de Turquie (TKSP). Il est détenu à la prison militaire de Diyarbakır.*

*Amnesty International a appris que Nazif Kaleli était dans le coma, et l'on ignore s'il a été transféré dans un hôpital. L'organisation, dont le siège est à Londres, recommande d'envoyer des télégrammes et des lettres express au général Kaya Yazgan, Commandant de la loi martiale de Diyarbakır, pour exprimer notre préoccupation à la suite d'informations d'où il ressort que Nazif Kaleli aurait été torturé et serait dans le coma.*

tions de manière à ce que ses citoyens puissent vivre en sécurité. En réduisant le nombre de personnes sans emplois, en faisant baisser l'inflation et en assurant à chacun un salaire égal, le gouvernement pourrait faire en sorte que se développe une gestion politique et économique plus équitable. La suppression immédiate de la peine de mort et la grâce en faveur des condamnés à mort est nécessaire."

Selon l'Agence d'Informations anatolienne, au 12 décembre 1983 21 condamnations à mort étaient inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale qui, après approbation par la Cour de Cassation, étaient en attente de ratification par le pouvoir législatif.

#### NOUVELLES PEINES DE MORT

Alors que l'application de la peine capitale donnait lieu à des controverses, les tribunaux militaires de Turquie ont continué, au cours du mois de janvier, à prononcer des sentences de mort contre des prisonniers politiques.

Le 24 janvier, à un procès de masse de 291 personnes, accusées d'appartenance à l'organisation de Dev-Yol sur le littoral de la mer Noire, le tribunal de la loi martiale d'Erzincan a infligé la peine de mort à

huit militants, tandis que 153 autres inculpés écopaient de peines allant d'un an de prison à la perpétuité.

Le même jour, à Izmir, un tribunal militaire a condamné à mort trois militants de Libération révolutionnaire (DK) et deux autres à des peines de prison.

Le 2 janvier, à Erzincan, le tribunal cité plus haut avait condamné deux autres militants à la peine de mort et 4 à des peines allant jusque 10 ans de prison.

Autres condamnations:

3.1, à Erzincan, 17 personnes de 2 à 20 ans.

6.1, à Ankara, deux membres présumés de TDKP à 6 et 8 ans de prison.

7.1, à Erzurum, 6 membres de Dev-Yol à des peines allant jusque 5 ans de prison; à Izmir, un militant de TDKP à 6 ans.

8.1, à Erzurum, 13 militants de gauche et 1 activiste de droite à des peines allant jusque 10 ans de prison; à Elazig, 5 membres de PKK à des peines allant de 6 mois à 13 ans d'incarcération.

18.1, à Izmir, deux membres présumés de la Voie de la Révolution turque (TDY) à 4 ans chacun.

19.1, à Ankara, 3 membres de Dev-Yol à des peines allant jusque 15 ans d'incarcération.

23.1, à Izmir, 3 membres de Dev-Yol à des peines allant jusque quatre ans.

24.1, à Gölcük, 54 membres de Libération sont condamnés à des peines allant de 3 à 15 ans de prison.

En outre, le Commandement de la loi martiale a annoncé qu'au cours du mois de janvier les tribunaux militaires sous sa juridiction avaient condamné 125 personnes à diverses peines de prison.

#### CONDAMNATION DES DIRIGEANTS DU TIP

Le 25 janvier, le tribunal militaire du Commandement de la loi martiale d'Istanbul a condamné 102 accusés du Parti Ouvrier de Turquie (TIP) à des peines allant jusque 12 ans de prison. Quatre membres du Comité Central du parti se sont vus infliger chacun 12 ans de prison, tandis que 10 autres écopaient de 8 ans et 88 autres de 5 ans.

Le tribunal a également ordonné l'arrestation de 14 membres du Comité Central qui avaient été relaxés l'année dernière.

La présidente du parti, Behice Boran, et le secrétaire général Nihat Sargin ne figuraient pas au banc des accusés, vu qu'ils avaient quitté la Turquie peu après le coup d'Etat militaire. Avant le putsch, le parti traversait une crise provoquée par la scission qui avait divisé le Comité Central.

Après leur arrivée en Europe, Boran et Sargin annoncèrent l'exclusion de leurs adversaires au sein du Comité Central. Trois des quatre accusés les plus lourdement condamnés appartiennent au groupe qui avait été exclu. Quant aux autres membres du Comité Central qui s'étaient rangés aux côtés de Boran-Sargin, ils ont écopé de peines moins lourdes grâce aux déclarations empreintes de soumission qu'ils ont faites devant le tribunal. (Voir: *Bulletin* de juin 1982).

#### NOUVEAUX PROCES DE SYNDICALISTES

Parallèlement à la fusion des procès intentés aux responsables syndicaux affiliés à la DISK avec le procès principal de la DISK, le procureur militaire d'Istanbul continue à engager des poursuites contre d'autres syndicalistes.

Les procès de 16 responsables du Syndicat progressiste des Métallurgistes (Dev-Maden-Sen) et de 13 responsables du Syndicat du personnel de l'Industrie cinématographique (Sine-Sen) se sont ouverts respectivement les 3 et 5 janvier devant des tribunaux militaires. Les accusés risquent des peines allant jusque 20 ans de prison.

Par ailleurs, le nombre des accusés au procès du Syndicat des Travailleurs de la Pétrochimie (Petkim-Is) est passé à 87, dix autres syndicalistes ayant entre-temps été traduits en justice.

#### Autres procès récents:

3.1, à Istanbul, contre 6 personnes accusées de s'être livrées à de la propagande appelant au boycottage des élections législatives du 6 novembre.

8.1, à Izmir, 5 membres présumés de Dev-Yol.

13.1, à Istanbul, 5 membres de l'Association de la Jeunesse progressiste (IGD).

14.1, à Ankara, 12 personnes accusées d'avoir scandé des slogans devant le ministère de la Culture avant le coup d'Etat du 12 septembre.

19.1, à Ankara, 20 personnes accusées de trafic d'armes.

20.1, à Istanbul, 89 membres présumés de la fraction "Troisième Voie" du Front de Libération populaire/Parti de Turquie (THKP/C).

En outre, le 7 janvier, le président du Parti de la Voie juste (DYP), Yıldırım Avcı fut interrogé à Ankara par un procureur militaire pour l'interview qu'il avait accordée à l'hebdomadaire *Nokta*.

Le 13 janvier, à Ankara, au procès des responsables de la Maison populaire, le procureur a requis des peines de prison pour les 9 accusés ainsi que la dissolution de l'association.

Le 30 janvier, au cours d'un procès où comparaissent des membres de Dev-Yol, l'avocat de la défense, Emin Deger fut emmené hors de la salle du tribunal et fouillé par les gardiens.

#### CHASSES A L'HOMME ET ARRESTATIONS

Malgré le soi-disant "rétablissement de la vie démocratique", les forces de sécurité poursuivent les chasses à l'homme et les arrestations sur tout le territoire de la Turquie.

Le 4 janvier, au cours d'une opération de ratissage à Istanbul, des unités spéciales ont tué par balles un militant de Dev-Yol, Gökalp Ciftcioglu, et arrêté 35 autres personnes.

Deux semaines plus tard, le 19 janvier, les autorités de la loi martiale annoncèrent qu'à Istanbul également les forces de sécurité avaient appréhendé 10 membres présumés de l'Union des Communistes révolutionnaires de Turquie (TIKB), une autre personne, Ismail Cüneyd, ayant été tué par balles.

#### Autres arrestations:

4.1, à Adana, le Commandement de la loi martiale annonce l'arrestation de 31 membres présumés du Groupe d'Urgence.

19.1, à Bursa, arrestation de 70 personnes au cours d'une opération de ratissage menée par les forces de sécurité.

21.1, à Adana, 20 membres présumés de l'organisation kurde PKK placées en détention préventive.

25.1, à Erzincan, arrestation de 32 membres présumés de Dev-Yol.

28.1, à Elazığ, les forces de sécurité arrêtent 21 membres présumés de Dev-Yol et deux de PKK.

#### L'UNIFORME IMPOSE AUX ACCUSES

En dépit des actions de protestation, les autorités de la loi martiale ont étendu la pratique consistant à forcer les prisonniers politiques à porter l'uniforme carcéral lors de leur comparution devant les tribunaux militaires.

A l'instar des accusés appartenant à Dev-Sol (Voir: *Bulletin* de janvier 1984), 89 accusés au procès du THKP/C à Istanbul ont enlevé le 18 janvier leur uniforme carcéral et sont entrés dans la salle du tribunal en culotte, entendant ainsi protester contre cette pratique. Sur ce, ils ont été expulsés de force de la salle.

La même scène s'est répétée le lendemain à Ankara au cours du procès de 10 membres présumés de Dev-Sol.

Les syndicalistes et les journalistes sont eux aussi soumis à ce traitement qui est incompatible avec la dignité humaine. Le 19 janvier, tous les accusés au procès principal de la DISK, y compris son président Abdullah Bastürk, durent comparaître revêtus de l'uniforme carcéral. De même, le 3 février, Ali Sirmen, éditorialiste au journal *Cumhuriyet*, dut comparaître à Istanbul devant une cour militaire habillé en prisonnier.

#### NAZIM HIKMET RECHERCHE!

Nazım Hikmet, le poète turc le plus connu dans le monde, mort en exil il y a 20 ans, est recherché par les autorités turques.

A la requête du procureur de la République, un tribunal de police d'Ankara a ordonné la confiscation d'une collection de poèmes de Nazım Hikmet intitulée

“Salut à la Classe ouvrière de Turquie”, et a lancé un mandat citant l'auteur à comparaître devant un tribunal. Le poète est accusé de s'être livré à de la propagande visant à détruire l'unité et l'intégrité nationales.

#### INTERDICTION D'UNE REVUE

Le 30 janvier, le Commandement de la loi martiale d'Istanbul a décidé l'interdiction de la publication et de la diffusion du mensuel *Somut*. La revue, qui est éditée par la Coopérative des Evrivains turcs, est accusée de ne pas s'être conformée aux ordres du Commandement de la loi martiale.

#### 118.000 LIVRES EN ETAT D'ARRESTATION!

Selon le quotidien *Cumhuriyet* du 22 janvier, 118.000 livres publiés entre 1972 et 1979 par le ministère de la Culture, sont toujours gardés dans des entrepôts, et ce depuis l'époque du coup d'Etat. Ils auraient été confisqués sur ordre des commandants de la loi martiale sous prétexte que ces livres contenaient de la propagande néfaste. Depuis trois ans, le procureur militaire poursuit ses investigations afin de constituer un dossier à charge des auteurs de ces livres.

#### NOUVEAUX PRISONNIERS D'OPINION

Le 4 février, le Commandement de la loi martiale d'Istanbul a annoncé qu'au cours du mois de janvier sept personnes ont été condamnées par des tribunaux militaires sous l'inculpation “de s'être livrées à de la propagande communiste à travers certaines publications”: Remzin Kûçûkarşlan à 23 ans de prison, Muhtittin Göktaş à 7,5 ans, Mehmet Sahin Ozkök à 5,5 ans, Mustafa Tütüncübası à 15 ans, Osman Tas à 21 ans, Abdullah Bulut à 6 ans et Nevzat Açıkan à 11 ans.

#### LE CAS D'UN EDITEUR KURDE

Le groupe 28 d'Amnesty International à Marchelles-Dames, en Belgique, a lancé une campagne pour demander la libération d'un éditeur kurde, Recep Maraslı.

La maison d'édition Koma! à Istanbul qu'il dirigeait, a publié principalement des livres sur l'histoire et la culture kurdes ainsi que sur la situation de la po-

pulation kurde en Turquie, et avait été fermée en 1980 sous la loi martiale. Ayant déjà purgé huit mois de prison à cause de ses activités d'éditeur, il avait été libéré en 1979. Il y a un an et demi, il fut à nouveau arrêté, jugé et condamné parce qu'il avait édité un livre intitulé “Lettre ouverte au Président de la République de Turquie”; cette fois, il fut condamné à 4 ans de prison, sentence qui fut confirmée par la cour d'appel.

Le 10 janvier 1983, Maraslı fut à nouveau condamné par la cour militaire no.1 d'Istanbul à une peine totale de 12 ans, sous diverses inculpations liées à ses publications.

Le 26 mai 1983, le quotidien *Milliyet* signalait que Maraslı avait été à nouveau condamné à 3 ans de prison pour la publication de 2 livres, sous l'inculpation de propagande séparatiste.

#### PURGES DANS LES UNIVERSITES

Selon le quotidien *Milliyet* du 1er février, depuis la création du Conseil de l'Enseignement supérieur (YOK), 794 membres du corps enseignant des universités turques ont quitté leur poste; 259 d'entre eux ont été congédiés par le YOK sur ordre des autorités de la loi martiale, 535 ont démissionné ou demandé leur mise à la retraite en signe de protestation contre la violation de l'autonomie académique. (La liste de 794 victimes du YOK peut être obtenue auprès d'Info-Türk.)

Après les élections générales, les pratiques du YOK ont suscité beaucoup de controverses. Même parmi les députés du parti gouvernemental Ana-P, YOK est qualifié d'institution anti-démocratique. Il n'empêche que le leader de ce parti et premier ministre T. Ozal a déclaré qu'il est quelque peu prématuré d'envisager la modification de la loi relative au YOK: “Si les lois sont très souvent modifiées, elles perdent toute efficacité. Il nous faut attendre un certain temps pour pouvoir juger correctement des inconvénients de cette loi.”

Quant au général-président Evren qui avait promulgué le décret instituant le YOK et nommé ses membres, il déclara à la presse turque que YOK est une institution constitutionnelle et qu'il continuera à exercer ses prérogatives, à moins que la nouvelle Constitution ne soit amendée. Il réaffirma sa confiance en Ihsan Dogramacı, président du YOK, en visitant le 12 janvier le siège de l'institution.

#### IMMIGRATION

5.1, à Francfort/Main (RFA), la voiture privée d'un travailleur immigré turc est incendiée.

6.1, les autorités turques annoncent que l'année dernière 19.400 travailleurs turcs sont passés par le poste de contrôle Kapıkule sur la frontière turco-bulgare, dans l'intention de s'installer en Turquie. Mais 16.400 d'entre eux sont retournés par après dans les pays européens où ils étaient employés, laissant leur famille et les affaires du ménage en Turquie. Ils disaient qu'ils comptaient rester vivre seuls à l'étranger jusqu'au moment où ils pourraient prétendre à la retraite.

14.1, à Vienne (Autriche) un travailleur turc âgé de 35 ans, Cevdet Emini, fut retrouvé tué par balles.

15.1, à Osnabrück (RFA) beaucoup d'associations d'immigrés ont reçu des lettres de menace. La police a mis en garde ces associations contre le danger de lettres ou de colis piégés.

18.1, à Stuttgart (RFA) un garçon turc âgé de 10 ans, Bünyamin Cetin, a été agressé et violemment battu par un jeune Allemand.

22.1, à Bruxelles, la manifestation pour le retrait du projet Gol sur les étrangers et pour une réelle politique d'insertion des immigrés a connu un réel succès.

Plus de 7.000 personnes environ étaient venues de toutes les régions du pays à l'appel de deux centrales syndicales et des 150 organisations de la Coordination contre la violation des droits des immigrés. L'offensive de l'hiver et la tombée de la neige n'ont pas empêché des milliers de manifestants de défiler dans la ville en criant “Belges, immigrés, solidarité”.

26.1, à Heilbronn (RFA) un travailleur turc âgé de 50 ans, Emrullah Bağcı, a été agressé par un raciste allemand, alors qu'il accompagnait sa femme à un examen médical.

28.1, à Bruxelles, la Fondation turque pour les questions religieuses a tenu son second congrès avec la participation du président du Département des Affaires religieuses de la République turque, Tayyar Altıkulaç. Cette fondation est une initiative du régime militaire turc visant à s'assurer le contrôle de toutes les mosquées et associations religieuses turques. Selon Al Altıkulaç, malgré le fait que plus de la moitié des 48.000 mosquées de Turquie souffrent d'une pénurie de personnel religieux qualifié, toutes les mosquées turques en Belgique, plus d'une cinquantaine, ont déjà été dotées des cadres nécessaires.